

SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES  
65 rue de Richelieu  
75002 Paris

## Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2024

L'assemblée générale est ouverte par Marie-Françoise Limon-Bonnet, présidente, à 14 h 40, dans la salle Michel-Lévy de l'École du Val-de-Grâce, où la Société est accueillie par Christophe Cloquier, directeur de la bibliothèque centrale du service de santé des Armées.

39 personnes sont présentes et 43 pouvoirs ont été envoyés, soit 82 votes.

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juin 2023.** – Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui a été mis en ligne sur la page de la Société et dont des exemplaires sont distribués, est adopté à l'unanimité des présents.

**2. Rapport moral.** – M.-F. Limon-Bonnet fait mémoire des confrères dont la nouvelle du décès est parvenue depuis la dernière assemblée générale, soit douze personnes. Il s'agit de : Jean-Pierre Babelon ; Madeleine Casaubon-Seignour, en religion sœur Albert-Marie ; Jean Colnat ; M<sup>me</sup> Françoise Dumas, née Dubourg ; M<sup>me</sup> Remi Durand, née Brigitte Sibertin-Blanc ; M<sup>me</sup> Paul-Henri Genès, née Bernadette Terris ; M<sup>me</sup> Bernard Guenée, née Simonne Lucas ; Michel Hayez ; M<sup>me</sup> Jean Irigoïn, née Janine Garaud ; M<sup>me</sup> Catherine Junges ; Didier Ozanam ; M<sup>me</sup> Michel Vasseur, née Michèle Depoux. Elle évoque la carrière de chacun et demande une minute de silence.

Suit le rapport moral. Après avoir remercié les membres du bureau et du conseil d'administration, M.-F. Limon-Bonnet fait état des deux réunions du conseil d'administration qui se sont tenues respectivement le 3 juin et le 2 octobre 2023.

Elle rappelle ensuite les rencontres qui ont ponctué l'année écoulée, à savoir : la présentation de la Société aux nouveaux élèves de l'École à l'occasion de la rentrée ; la soirée des parrainages, le 23 novembre 2023, dont elle félicite la cheville ouvrière, Fabien Aguglia ; la visite des « trésors » de la bibliothèque de l'Arsenal, assurée par notre confrère Jérémie Chaponneau (promotion 2019), conservateur des manuscrits médiévaux de cette bibliothèque, le 17 octobre 2023 ; celle de l'exposition « D'Artagnan et les mousquetaires du roi », sous la conduite de leurs commissaires, notre confrère Bertrand Fonck (promotion 2003), chef du Centre historique des archives, et Julien Wilmart, docteur en histoire, auteur d'une thèse remarquée sur les mousquetaires du roi, le 9 janvier 2024. Le 26 mars 2024, F. Aguglia a par ailleurs assuré une présentation de la Société devant Marie-Solenne Bergandi, chargée de missions transversales auprès du vice-président Développement, Innovation et Entrepreneuriat de l'Université PSL ; il a fait état des activités menées par la Société et de la Société d'entraide pour assurer le lien entre diplômés et futurs diplômés (tutorat, parrainages, visites culturelles, soutien...).

Les relations avec l'École ont été également très fructueuses. En témoignent le renouvellement de la convention de domiciliation de la Société auprès de l'*alma mater*, mais aussi le relais assuré par la Société auprès de ses membres, à la demande de la direction des études de l'École, pour accueillir les personnes admissibles au concours qui n'aurait pas pu se loger à Paris au moment des oraux du fait des Jeux olympiques et paralympiques. Elle remercie les sociétaires de leurs propositions très généreuses.

Depuis la dernière assemblée générale, la Société a soutenu la publication de deux ouvrages : *Ferdinand Lot et les siens : une famille d'humanistes à Fontenay-aux-Roses*, qui constitue les actes d'un

colloque organisé par les Archives municipales de Fontenay-aux-Roses consacré à Ferdinand Lot (promotion 1890) et à sa famille ; *La Pénitencerie apostolique sous Innocent VIII (1484-1492) : les suppliques de déclaratoriis du royaume de France*, édition de textes par notre confrère Clément Pieyre (promotion 2005) et Élisabeth Luset publiée dans la collection « Sources et documents » de l'École française de Rome. D'autres demandes de subvention sont en cours d'examen.

M.-F. Limon-Bonnet achève son bilan moral en remerciant David Feutry, directeur de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et Géraldine Hue, directrice des éditions de l'École, d'avoir permis la publication d'un nouveau fascicule de la revue et de travailler à celle des volumes suivants, rappelant que la BEC constitue le « cœur battant » de la Société.

**3. Actualités de l'École des chartes.** – M. Bubenicek présente les dernières actualités et les perspectives de l'École, en ces termes :

« Madame la Présidente, chère Marie-Françoise,

« Chères consœurs, chers confrères,

« N'ayant pu, l'année dernière, être présente à cette assemblée générale du printemps, je me réjouis de pouvoir vous retrouver cette année, pour vous donner les dernières nouvelles de notre École et vous faire part de nos projets les plus récents.

« L'année universitaire qui s'achève s'est révélée assez lourde, avec les étapes finales de l'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) de nos formations et de notre recherche. À ce stade, nous n'avons pas encore de retour définitif sur le rapport d'auto-évaluation que nous avons transmis pour la période du précédent contrat (2018-2023). En revanche, je suis heureuse de pouvoir annoncer que, concernant nos formations, notamment le diplôme d'archiviste paléographe et nos deux masters numériques – Technologies numériques appliquées à l'histoire (TNAH) et Humanités numériques (HN) –, le rapport intermédiaire a été extrêmement positif, avec une reconnaissance globale, y compris au sein de notre université Paris Sciences et Lettres (PSL), du caractère à la fois complet (professionnalisation du fait des stages, formation à la fois théorique et pratique) et innovant (pédagogie interactive et numérique) de celles-ci. L'École des chartes, grâce aux transformations qu'elle n'a pas hésité à opérer durant ces dernières années (renforcement du pôle Humanités numériques, entre autres) au sein des maquettes de ses diplômes, apparaît ainsi véritablement comme un établissement de pointe et modèle au sein du périmètre PSL.

« Autre fait marquant, du reste, de cette présente année universitaire : le rodage de la réforme récente (juillet 2023) de la maquette du diplôme d'archiviste paléographe. La scolarité qui, depuis 2016-2017, dure désormais quatre années, a été un peu allégée pour les élèves, et surtout mieux ordonnée, autour de deux blocs : le premier bloc correspond aux deux premières années, très denses, consacrées aux enseignements fondamentaux de l'École, au choix et au début de la thèse, avec un premier stage professionnel de deux mois entre la première et la deuxième année ; le deuxième bloc correspond, quant à lui, aux troisième et quatrième années, il est plus léger, pour permettre à la fois l'achèvement de la thèse et la préparation progressive et renforcée des concours d'entrées aux écoles d'application (Institut national du patrimoine et École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) menant vers les carrières de conservateur, avec un deuxième stage, placé entre la deuxième et la troisième année, et un stage international, placé, quant à lui, après la remise de la thèse, donc en fin de parcours.

« Nous sommes actuellement en pleine période de soutenance des thèses d'archiviste paléographe de la promotion 2024 (19 élèves seront diplômés cette année, contre 25 l'an dernier, un chiffre exceptionnel du fait des années Covid, qui avaient entraîné des sursis de thèses ou des césures). Comme l'an dernier, je souhaite insister sur le fait que nos jeunes élèves n'ont peut-être jamais été aussi bien formés, grâce à une scolarité toujours très exigeante et qui s'est étoffée de nouvelles matières, notamment dans le domaine du numérique, sans que, pour autant, la qualité de la thèse de recherche ne faiblisse. C'est là une très grande source de fierté. La diplomation aura lieu cette année lors du conseil scientifique du vendredi 7 juin prochain, et c'est Marie-Françoise Limon-Bonnet qui nous fera, au titre de la Société de l'École des chartes, l'honneur de remettre le prix Molinier au candidat ou à la candidate ayant validé la meilleure thèse. Ce choix de la meilleure thèse de la promotion reste cependant, comme chaque année, très difficile pour les jurys, présidés en cette année 2024 par Madame Nicole Bériou, membre de l'Institut, les travaux de nos jeunes élèves étant, cette année encore, de très haut niveau et d'une extrême variété de thématiques. Je vous engage, pour que vous puissiez en connaissance, à consulter sans tarder le site de notre École, qui en donne la liste à travers les *Positions des thèses de la promotion 2024*.

« L'an dernier, j'avais, d'un commun accord avec Marie-Françoise Limon-Bonnet, axé mon propos sur la politique de l'École à l'international et l'obtention en toute fin d'année 2022, d'une chaire UNESCO sur la thématique "Les archives au service des nations et des sociétés africaines". La chaire, toute première chaire UNESCO consacrée à la thématique des archives, en trente ans de programme "Mémoire du monde", et qui est

coordonnée par notre confrère Édouard Vasseur, fonctionne bien. Elle est notamment l'occasion de labelliser régulièrement un nombre certain de beaux événements et projets scientifiques organisés par les établissements universitaires du réseau, du Maghreb au Sénégal, en passant par Madagascar ou le Cameroun, entre autres. Pour en suivre toute l'actualité, je vous engage une nouvelle fois à consulter notre site internet.

« Parmi les toutes dernières actualités, justement, et j'imagine que la nouvelle n'a échappé à aucun d'entre vous, la refonte totale de notre site internet. L'obsolescence technique du précédent site nous a contraint à cette refonte, ce qui a été l'occasion d'en renouveler complètement le visuel, dans la tendance actuelle : des sites d'une présentation plus aérée, comportant des bandeaux mobiles, des vidéos d'animation, et ayant aussi la capacité d'abriter d'autres sites (en l'occurrence, ceux des deux instituts rattachés à l'École des chartes, le Comité des travaux historiques et scientifiques et l'unité régionale de formation à l'information scientifique et technique de Paris), de faire des liens avec d'autres sites, etc. Vos retours en tant qu'utilisateurs nous seront évidemment très précieux, car je sais combien l'ancien site, qui lui-même avait fait l'objet d'évolutions progressives, était apprécié.

« Ce discours me donne également l'occasion de vous donner quelques nouvelles des actualités de la recherche à l'École des chartes. En 2023, notre École a été lauréate de plusieurs projets importants, au niveau européen (ERC) et sur le plan national (ANR). Le projet piloté par Jean-Baptiste Camps intitulé "Lost-MA" a ainsi été lauréat de l'ERC, financé par l'Europe. Ce projet, qui questionne le rôle du hasard et des facteurs sociaux, culturels, textuels ou matériels dans la transmission de la culture et dans la survie, l'évolution ou l'extinction des œuvres, vise à évaluer le rôle des facteurs sociaux et culturels, tels que les changements dans la production des livres, ou les différents contextes des cultures insulaires ou continentales, pour mieux comprendre la "vie" et la "mort" des artefacts culturels et les pièces manquantes du puzzle qui sous-tendent la plupart de nos connaissances sur les cultures du passé. Le projet, piloté du côté de l'École des chartes, par Olivier Poncet et intitulé "Graceful", en partenariat avec l'École française de Rome et des universités allemandes, a été, quant à lui, lauréat de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Son objectif est de repenser la grâce pontificale à nouveaux frais, en combinant la recherche historique classique sur des sources largement sérielles conservées dans les archives du Saint-Siège avec des outils de recherche offerts par les humanités numériques. Enfin, également lauréat de l'ANR, le projet "Bipulum", porté du côté de l'École des chartes par Christine Bénévent, vise à éclairer un angle mort de l'histoire des Lumières, en recensant et étudiant les bibliothèques publiques existant en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, afin de comprendre comment émerge, dès avant la Révolution, l'idée – et la pratique – de la bibliothèque comme service public.

« Ces projets montrent bien le renforcement de l'excellence de l'École des chartes dans le domaine des humanités numériques et de l'intelligence artificielle appliquée aux sources et objets de l'histoire et du patrimoine. Ce domaine d'excellence de l'École est désormais reconnu, y compris au sein de l'université Paris Sciences et Lettres, au sein de laquelle notre établissement a bénéficié d'un renfort d'enseignement à travers une nouvelle chaire, dite de professeur junior, sur la thématique de l'"analyse computationnelle des écritures occidentales, du Moyen âge au premier XX<sup>e</sup> siècle", dont la titulaire, Katarzyna Anna Kapitan, une jeune médiéviste et philologue, fera sa première rentrée universitaire à l'École des chartes en octobre 2025.

« Pour finir, je souhaiterais revenir sur le lancement, le 25 janvier dernier, à la Bibliothèque nationale de France, site Richelieu, de la toute nouvelle Fondation de l'École des chartes, abritée par Paris Sciences et Lettres. Cette fondation constitue une première pour notre École ; le fait qu'elle ait été créée sous abri de la Fondation de coopération scientifique Paris Sciences et Lettres a permis une naissance très rapide et de capitaliser sur l'expertise de PSL en la matière. Cette fondation est construite autour de trois axes, qui sont les suivants : l'ouverture sociale, internationale et à l'égalité des chances (il s'agira pour l'École de financer des bourses à destination d'élèves stagiaires ou d'étudiants de master et de doctorat recrutés par la voie de la sélection internationale, mais aussi sur critères sociaux, ainsi que des bourses de mobilité internationale) ; ensuite, la contribution à la recherche et l'innovation en sciences humaines et sociales (l'École souhaite créer des prix, des bourses doctorales, des chaires sur des thématiques innovantes et entamer ou approfondir des programmes de recherche dans une perspective partenariale, à l'exemple du projet de mise en valeur du patrimoine du "Quartier Richelieu", du projet "Archives du web et nouveaux objets du patrimoine numérique", tous deux en cours) ; enfin, participer au rayonnement des trésors et collections de la bibliothèque de l'École (pour répondre à l'ensemble des besoins pédagogiques, en proposant des livres représentatifs de cinq siècles d'histoire du livre européen, la bibliothèque souhaite acquérir de nouveaux ouvrages et restaurer ceux qui le nécessitent ; par ailleurs, un ambitieux programme de bibliothèque numérique est prévu afin d'ouvrir l'accès à ces collections patrimoniales et scientifiques, aussi largement que possible, au-delà des seuls lecteurs de l'École).

« Je termine ce discours en vous remerciant à l'avance des idées de projets que vous pourriez souhaiter porter dans le cadre de cette fondation qui est aussi la vôtre, et en vous souhaitant, chères consœurs, chers confrères, une très bonne assemblée générale. »

**4. Rapport sur la publication de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.** – David Feutry se réjouit de la publication, en janvier 2024, du second fascicule du t. 176 de la *BEC* et annonce celle, à

venir, du premier fascicule du t. 177. Deux raisons principales expliquent l'important retard de parution du premier d'entre eux, à savoir les allers-retours parfois longs avec les auteurs pour le toilettage de leurs textes, voire la vérification des transcriptions qu'ils contiennent ; des départs et congés de maladie au service des éditions de l'École. Pour autant, il affirme que ce retard n'a pas empêché le comité de rédaction de travailler sur les numéros à venir, dont la parution interviendra plus rapidement.

Il fait état du contenu des prochains volumes à paraître : le premier fascicule du t. 177 comprendra un ensemble d'articles sur l'archivistique contemporaine et des *varia* ; le second des *varia* (dont il donne le sommaire) ; le premier fascicule du t. 178 un dossier sur « Paris au Moyen Âge », sous la direction d'Hélène Noizet, maître de conférences à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne ; le second des *varia* (dont il donne le sommaire) ; le premier fascicule du t. 179 un dossier thématique sur « Lecteurs, emprunteurs et usagers dans les bibliothèques médiévales et modernes », dirigé par Christine Bénivent, professeur à l'École. Des projets sont à l'étude pour les prochains numéros thématiques, notamment sur Saint Louis et sur l'histoire des femmes chartistes.

D. Feutry signale que le rayonnement de la *BEC* se mesure par le nombre important d'articles envoyés, de chercheurs de tous horizons, chartistes et non chartistes, français et étrangers, et de tous âges, et par l'amplitude chronologique des périodes couvertes, notamment en histoire contemporaine. Il remercie Claire Béchu-Bénazet, responsable des comptes rendus, et Géraldine Hue, directrice des éditions de l'École pour le travail considérable assuré par son service dans l'établissement de la maquette, qui assure la qualité de la revue.

**5. Rapport financier sur l'exercice 2023.** – Romain Le Gendre, trésorier, présente les comptes de l'exercice budgétaire 2023 (annexés au présent procès-verbal), qui affichent un excédent de 8 676,72 €.

Cet excédent s'explique par des recettes globalement conformes aux prévisions : les cotisations recueillies représentent 15 748 € et les dons près de 600 €. R. Le Gendre remercie les généreux donateurs, ainsi que le service interministériel des Archives de France, qui a renouvelé son soutien en attribuant une subvention de 5 000 € à la Société. Le versement de Droz perçu en 2023 a représenté plus de 10 700 €. R. Le Gendre signale que ce versement inclut non seulement les abonnements pour le premier fascicule du t. 176 (publié fin 2022), mais aussi ceux du second, qui vient de paraître. Il faut donc s'attendre à un versement moins important de la part de Droz en 2024. Enfin, les intérêts du livret A ont été plus importants compte tenu de l'augmentation du taux de ce dernier.

Les dépenses, plus faibles que prévu, ont été consacrées à des aides à publications et à la publication de la *BEC*. Il faut cependant souligner que, pour le second fascicule du t. 176, paru début janvier 2024, la Société n'a payé que la vacation nécessaire à la relecture et à la mise aux normes des articles, ainsi qu'un acompte de 4 500 €.

Les aides à publications accordées ont été nombreuses : le prix Madeleine Lenoir a été décerné en 2023 à Pierre Vermander (promotion 2014) pour la publication de sa thèse de doctorat soutenue en 2020 et intitulée *Les reliefs de la voix : écriture et oralité en moyen français*, aux éditions Honoré-Champion. Par ailleurs, ont été accordées les aides suivantes : 2 000 € pour une édition critique par Michaël Bloche (promotion 2012) et Françoise Viellard (promotion 1971) des lettres adressées entre 1851 et 1908 par Léopold Delisle à Charles de Beaurepaire ; 2 000 € pour la publication de l'ouvrage de Jean-Marc Roger (promotion 1968) intitulé *Le prieuré de Champagne des chevaliers de Rhodes (1317-1522)* aux éditions de l'École ; 2 000 € pour un ouvrage déjà évoqué *Ferdinand Lot et les siens* ; 3 000 € pour un volume, dirigé par Emmanuelle Chapron et Jean-Dominique Mellot (promotion 1985), de *Mélanges* en hommage à notre confrère Frédéric Barbier (promotion 1976) disparu en mai 2023 ; 1 000 € pour *La Pénitencerie apostolique sous Innocent VIII (1484-1492) : les suppliques de déclaratoriis du royaume de France*, édités par Clément Pieyre (promotion 2005) et Élisabeth Luset.

R. Le Gendre achève son rapport en indiquant que l'évolution du placement du legs Lenoir, après avoir été défavorable en 2022, a bénéficié d'un « rallye boursier » favorable fin 2023. Le rapport financier 2023 est approuvé à l'unanimité.

**6. Projet de budget pour 2024.** – R. Le Gendre présente le projet de budget pour l'exercice budgétaire 2024 (annexé au présent procès-verbal).

Il est proposé de réserver près de la moitié du budget pour la publication de la *BEC*, et de prévoir une somme de 5 400 € pour la publication d'une nouvelle édition de la *Liste des archivistes paléographes*. Il sera également possible d'apporter des aides à publications pour un montant total de 10 000 €.

Les recettes prévues prennent en compte un versement nettement moins important à venir de la part de Droz. Un dossier de demande de subvention a par ailleurs été déposé auprès des Archives de France pour une aide de 5 000 €. Pour assurer le financement des différents projets prévus, et garder un budget à l'équilibre, il est proposé d'opérer une reprise de fonds de 12 000 €. Au global, le budget annuel est de 42 000 €.

Le projet de budget est approuvé à l'unanimité.

**7. Fixation du taux de la cotisation pour l'année 2025.** – R. Le Gendre indique que le nombre d'adhérents diminue : la Société compte, à ce jour, 467 adhérents (262 femmes et 205 hommes) issus de la promotion 1950 à la future promotion 2027. On compte 28 adhérents domiciliés à l'étranger, principalement en Suisse, en Belgique et aux États-Unis d'Amérique.

En 2023, 9 nouvelles adhésions ont été enregistrées, contre 2 décès, 2 démissions et 39 radiations pour retard de cotisation.

Les comptes de la Société étant bons, sur proposition du trésorier, la cotisation reste fixée à 46 € pour l'année 2025 (61 € pour une double cotisation et 30 € pour une cotisation d'élève ou d'étudiant).

**8. Renouvellement partiel du conseil d'administration.** – Parmi le tiers sortant, élu en 2021, tous les membres sortant ont souhaité se représenter. Il s'agit de : Jean-Charles Bédague, Cécile Bellon, Romain Benoit-Lévy, Gilles Désiré dit Gosset, Romain Le Gendre, Jean-François Moufflet, Nola N'Diaye et Françoise Vielliard.

À l'issue des opérations de vote sont élus ou renouvelés au conseil d'administration, avec 82 voix sur 82 suffrages exprimés : Jean-Charles Bédague, Cécile Bellon, Romain Benoit-Lévy, Gilles Désiré dit Gosset, Romain Le Gendre, Jean-François Moufflet, Nola N'Diaye et Françoise Vielliard. L'ensemble des huit candidats figurant sur le bulletin est donc élu.

Sont ainsi membres du conseil d'administration : Fabien Aguglia, Bernard Barbiche, Sébastien Barret, Claire Béchu-Bénazet, Jean-Charles Bédague, Cécile Bellon, Romain Benoit-Lévy, Yves-Marie Bercé, Marie Bolot, Isabelle Chave, Christophe Cloquier, Bruno Delmas, Gilles Désiré dit Gosset, François Falconet, David Feutry, Caroline Heid-Guillaume, Romain Le Gendre, Marie-Françoise Limon-Bonnet, Jean-François Moufflet, Nola N'Diaye, Yann Potin, Jacqueline Sanson, Marc Smith et Françoise Vielliard. Le directeur de l'École est convié à tous les conseils.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16 h. Elle est suivie d'une visite de l'ancien ensemble conventuel du Val-de-Grâce par notre confrère Christophe Cloquier. Enfin, un verre amical est servi, moment de convivialité pour l'ensemble des sociétaires présents.

*La présidente,*

*Le secrétaire,*

Marie-Françoise LIMON-BONNET

Jean-Charles BÉDAGUE



**SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES**  
**65 rue de Richelieu**  
75002 Paris

**Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2024**

*Annexes au procès-verbal*

	Budget 2023 adopté	Comptes 2023	Budget 2024 proposé
Report au 01/01/2023		144 448,99 €	
<b>Recettes</b>			
Cotisations :	18 600,00 €	15 748,00 €	19 000,00 €
Dons :	1 000,00 €	577,00 €	1 000,00 €
Subventions :	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Vente de la <i>Bibliothèque de l'Ecole des chartes</i> (versement Droz)	11 000,00 €	10 715,66 €	500,00 €
Inscriptions à la sortie annuelle :	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Intérêts du livret A :	2 400,00 €	2 336,46 €	2 500,00 €
Reprise de fonds :			12 000,00 €
<b>Total :</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>34 377,12 €</b>	<b>42 000,00 €</b>
<b>Dépenses</b>			
Publication de la <i>Bibliothèque de l'Ecole des chartes</i>	20 000,00 €	9 529,56 €	20 000,00 €
<i>Dont vacation (ENC) :</i>		4 900,00 €	
<i>Dont impression et envois postaux (Paillart) :</i>		4 629,56 €	
Publication de la <i>Liste des archivistes paléographes 2024</i> :			5 400,00 €
Secrétariat :	100,00 €	21,50 €	50,00 €
Prix élèves :	1 200,00 €	600,00 €	1 200,00 €
Aides à publication :	10 000,00 €	13 000,00 €	10 000,00 €
Réunions, actions de communication, hommages :	6 400,00 €	2 257,31 €	3 000,00 €
<i>Dont organisation AG :</i>		2 023,51 €	
<i>Dont cocktail soirée parrainages :</i>		233,80 €	
<i>Dont aides au Bureau des étudiants :</i>		0,00 €	
Dépenses sortie annuelle	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Assurance MAIF	200,00 €	213,07 €	250,00 €
Frais bancaires	100,00 €	78,96 €	100,00 €
<b>Total :</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>25 700,40 €</b>	<b>42 000,00 €</b>
Excédent/déficit		<b>8 676,72 €</b>	
Report à nouveau au 31/12/2023		<b>153 125,71 €</b>	

Société de l'Ecole des chartes - Trésorerie - Soldes des comptes

		<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>Au 31 décembre 2023</b>
<b>La Banque postale - Compte courant :</b>		64 341,95 €	70 682,21 €
<b>La Banque postale - Livret A :</b>		80 107,04 €	82 443,50 €
<b>Caisse :</b>		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL :</b>		<b>144 448,99 €</b>	<b>153 125,71 €</b>
	<b>Au 22 février 2017</b>	<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>Au 31 décembre 2023</b>
<b>LCL - Legs Lenoir / Valeur liquidative des parts Amundi Rendement Plus I (15,213 parts)</b>	235 681,93 €	237 540,35 €	254 985,40 €
<b>LCL - Legs Lenoir / Compte courant</b>	6 499,06 €	3 345,17 €	2 894,41 €
<b>TOTAL :</b>	<b>242 180,99 €</b>	<b>240 885,52 €</b>	<b>257 879,81 €</b>